

ORGANISATION D'UNE EPREUVE OFFICIELLE DE TREC

Organiser une épreuve de TREC

« Techniques de Randonnée Equestre de Compétition »



AIDE-MEMOIRE ET CAHIER DES CHARGES POUR LES ORGANISATEURS

Mise à jour : mars 2011

Nadia Fontaine - cavalière de TREC

BPJEPS activités équestres mention Tourisme Equestre
Championne de France élite senior 2005
Vice-championne d'Europe individuel senior 2006

<http://moera35.free.fr/>

Synthèse réalisée à partir du manuel officiel de TREC 2007 et des règlements FFE-TREC (2011) ainsi que de mon expérience de co-organisatrice de TREC en Ille et Vilaine depuis 2006. Ce document - non exhaustif - a pour vocation d'aider les organisateurs à mieux cerner le travail qui les attend. Il peut également servir de base pour les travaux de stagiaires BPJEPS Tourisme Equestre, que j'invite tout de même à me contacter avant de s'inspirer de ce dossier !

Nadia Fontaine

Les pré-requis à l'organisation d'une épreuve officielle

Contraintes administratives

L'organisateur d'un TREC officiel doit disposer :

- d'un compte « engageur » au Service Informatique Fédéral (SIF) de la FFE,
- d'une assurance responsabilité civile spécifique relative à l'organisation de manifestations sportives.

Il est possible pour une association non sportive ou un groupe de particuliers d'organiser une épreuve sur un site autre que structure équestre : terrain communal, propriété privée... ; dans ce cas l'organisateur travaillera en partenariat avec un centre équestre ou association sportive affiliée à la FFE (CDTE, association de tourisme équestre locale) remplissant les deux critères ci-dessus, et qui déclarera l'épreuve en son nom à la fédération et au CRE, et engagera sa responsabilité d'organisateur.

Conditions matérielles

Le site organisateur doit disposer :

- **d'un terrain** pour accueillir véhicules et paddocks des chevaux,
- **d'hébergements** pour les cavaliers ou d'une liste d'adresses dans le cas d'un TREC sur 2 jours,
- **pour le POR** : d'un bon réseau de chemins de randonnée équestre,
- **pour la détente MA et PTV** : d'un terrain de détente au sol adapté (carrière, manège ou paddock en herbe),
- **pour le PTV** : d'un terrain adapté ou d'un parcours linéaire à travers le site, sur une distance de 500m minimum,
- **pour l'épreuve de Maîtrise des Allures** : d'une zone de 100 à 150 m de longueur, sur un sol adapté,
- **pour l'épreuve de Présentation du Matériel/la salle des cartes** : d'une aire d'attache pour les chevaux,
- **pour la salle des cartes/salle informatique** : de salles ou espaces couverts et fermés

Tous ces points seront détaillés dans les rubriques correspondantes de ce dossier.

Idéalement, l'organisateur peut aussi prévoir :

- un poste buvette-restauration,
- des sanitaires ouverts au public,
- une salle ou espace couvert avec bancs ou chaises pour la remise des prix...

Moyens humains

L'organisateur d'un TREC officiel devra s'entourer de nombreuses personnes :

- chefs de piste POR et PTV,
- juges et assesseurs,
- autres bénévoles « indispensables » !

Le détail des rôles et tâches de chacun est détaillé dans le chapitre correspondant de ce dossier.

Préparer le Parcours d'Orientation et de Régularité

Terrain idéal pour le Parcours d'orientation et de Régularité

L'organisateur doit s'efforcer de proposer aux concurrents un itinéraire riche en curiosités touristiques et topographique, d'une distance de 10 à 40 km selon la série.

Cet itinéraire doit être intégralement reconnu à pied ou à cheval par le chef de piste POR, afin de s'assurer de la praticabilité du terrain et de l'absence de danger pour les concurrents. En cas de terrain délicat (traversée de landes, dunes, présence de marécages...) l'itinéraire devra être balisé sur le terrain et tracé en pointillés sur la carte, afin d'éviter toute « sortie de piste » accidentelle.

Rappel des distances maximum des POR de jour :

Série	Distance totale maximum du POR
Club	12 km
Club Elite, Amateur	20 km
Amateur Elite	35 km
Amateur Elite Grand Prix	40 km

Un POR de nuit d'une distance maxi de 15 km ne pourra être mis en œuvre que pour la série Amateur Elite Grand Prix.

Si votre environnement immédiat ne vous permet pas de proposer un itinéraire en boucle suffisamment intéressant, ou que vous organisez des TREC depuis plusieurs années sur le même site, il vaut mieux projeter de tracer un POR « en ligne », dont le départ se situera à l'extérieur du site organisateur, ou bien un POR complètement excentré.

Evidemment, cette configuration peut générer des soucis de transport et d'hébergement pour les concurrents, mais ainsi le POR conservera pour eux son intérêt topographique, en leur offrant des situations inédites.

Cahier des charges pour le Chef de Piste POR

Vous trouverez en annexe un dossier complet sur la conception des POR. Il a pour vocation de servir de support à la conception de POR cohérents, justes et pédagogiques.

Ce dossier a été réalisé par Yann Platon, président du CDTE 86, et j'y ai personnellement apporté ma contribution. Il a été soumis à la commission sportive du CNTE et sert de trame de fond à la formation des chefs de piste POR Nationaux.

Autorisations relatives au Parcours d'Orientation et de Régularité

Le POR, puisqu'il emprunte la voie publique, relève de la **déclaration préfectorale**.

Malheureusement, il n'existe pas à l'heure actuelle de dossier de déclaration spécifique au TREC, et les préfetures assimilent trop souvent l'épreuve du POR à une course, et à ce titre imposent aux organisateurs un dossier de « demande d'autorisation de manifestation sportive », très lourd et totalement inadapté aux enjeux du POR. Il faut donc informer votre préfecture de la spécificité de notre discipline, en vous appuyant par exemple sur le « Mémo concernant la déclaration des compétitions de TREC en Préfecture », édité par le CNTE en 2008 (voir en annexe), afin d'obtenir un dossier de déclaration allégé (voir également le modèle en annexe).

Vous êtes également tenu d'informer par courrier les **maires** de toutes les communes traversées, ainsi que les **propriétaires** de terrains et chemins privés empruntés par l'itinéraire, ainsi que l'**ONF** si le POR traverse une forêt domaniale...

Mettre en place la salle des cartes

La salle des cartes : espace et matériel

L'organisateur doit mettre à la disposition des concurrents une salle ou un espace couvert et abrité du vent (tente, camion...), équipé d'autant de tables que nécessaire. Il faut également prévoir assez de chaises ou bancs pour permettre aux membres d'une même équipe de reporter le tracé. Chaque table doit être correctement éclairée.

Le temps en salle des cartes est de 15 minutes pour les compétitions Club, Club Elite, Amateur et 20 minutes pour les compétitions Amateur Elite, Amateur Elite Grand Prix. Les départs des équipes ou concurrents individuels étant échelonnés de 5 minutes, il faut prévoir 3 tables, et autant de cartes-mères (identiques : photocopiées et plastifiées) pour les séries Club, Club Elite, Amateur, et 4 tables pour les compétitions Amateur Elite, Amateur Elite Grand Prix.

A noter que « le chef de piste peut exceptionnellement augmenter le temps en salle des cartes, si nécessaire, dans le cas d'un tracé complexe. » ; d'autre part l'organisateur peut faire le choix de fournir directement une photocopie du tracé aux concurrents ; il faudra tout de même donner un peu de temps aux concurrents, pour visualiser le tracé et étalonner leur parcours (par exemple 10 minutes).

« Dès l'entrée en salle des cartes tout contact extérieur est strictement interdit. »

L'organisateur veillera à installer la salle des cartes à proximité d'une aire de « stationnement » des chevaux (ligne d'attache ou espace permettant aux accompagnateurs de les faire marcher). Cette aire pourra également être utilisée pour l'épreuve de Présentation du Matériel, souvent programmée avant l'entrée en salle des cartes de chaque concurrent ou équipe.

Affichages

L'heure officielle doit être affichée à l'entrée de la salle des cartes, si possible à l'extérieur, afin de permettre aux concurrents – mais aussi aux contrôleurs du POR et membres de l'organisation – de mettre au plus tôt leurs pendules à l'heure !

En l'absence de briefing officiel, le chef de piste peut également afficher diverses recommandations relatives au POR, afin que les concurrents s'en informant avant leur heure d'entrée en salle des cartes : éventuelle traversée de terrains privés, présence de voies rapides non représentées sur la carte, point de départ du POR si celui-ci présente une particularité...

L'organisateur peut également présenter le modèle de balise mobile utilisé sur le POR, pour permettre aux concurrents de s'en faire une idée.

A l'issue du POR, le chef de piste POR doit afficher un document mentionnant l'emplacement des contrôles et balises sur le POR, et expliquant clairement ce qui était attendu de la part des concurrents : azimuts, distances à respecter, éléments remarquables sur lesquels s'appuyer...

Le rôle des contrôleurs de la salle des cartes

Les contrôleurs officiant dans la salle des cartes doivent :

- remettre une carte IGN vierge aux concurrents et les diriger vers la carte-mère correspondant à leur série
- **ou** remettre une photocopie de la carte-mère aux concurrents
- indiquer la vitesse idéale du premier tronçon (celle-ci doit être clairement affichée par le chef de piste),
- remplir la feuille de route de chaque concurrent ou équipe : numéro de dossard, heure de départ sur le POR, numéros de téléphone des personnes à prévenir en cas de problème,
- reporter le numéro de dossard et l'heure officielle sur leur propre « fiche de contrôle »,
- sceller les téléphones portables des concurrents dans une enveloppe papier,
- indiquer régulièrement le temps restant pour chaque concurrent,
- au moment de la sortie des concurrents, leur remettre leur feuille de route et téléphone portable.

Mettre en place la salle informatique et saisir les résultats

La salle informatique

L'organisateur doit disposer d'une salle informatique équipée d'au moins un ordinateur et une imprimante. Deux personnes au minimum assureront la saisie des résultats, dès le retour des premiers contrôleurs du POR. Ces contrôleurs rapporteront en effet leur fiche de contrôle, indiquant les heures et conditions d'arrivée et de départ de chaque concurrent ou équipe à ce contrôle, ce qui permettra de calculer leurs pénalités de temps et de passage sur le premier tronçon.

Il existe divers logiciels ou fiches de calcul permettant la saisie des résultats.

- Herri baron a réalisé un logiciel permettant de remettre à chaque concurrent à l'issue de la compétition, une feuille de résultat personnelle très détaillée. Ce logiciel est disponible auprès de la Herri (membre de la Commission régionale de TREC de Bretagne) : herri.baron@wanadoo.fr
- Yann Platon a également développé un logiciel de calcul adapté au SIF (Service Informatique Fédéral) ; il s'agit de LOGITREC, très régulièrement mis à jour à cette adresse : <http://yplaton.free.fr/TREC/logitrec.htm>

Idéalement, la saisie des résultats doit s'effectuer en continu, au fur et à mesure du retour des fiches de contrôle sur le POR, puis des passages individuels à la Maîtrise des Allures et sur le PTV. L'organisateur doit prévoir plusieurs exemplaires de chaque fiche de notation, distribuées aux contrôleurs et juges de chaque épreuve, et une personne au minimum aura pour mission, pendant la durée de la compétition, de récupérer ces fiches et de les transmettre aux personnes chargées de l'informatique.

Préparer l'épreuve de Maîtrise des Allures

Terrain idéal pour l'épreuve de Maîtrise des Allures

Le terrain de la Maîtrise des Allures doit être plat, non accidenté, et suffisamment souple pour permettre aux chevaux de conserver confortablement leur allure. Le sol d'une carrière, d'un pré ou d'un chemin de terre peut convenir, dans la mesure où la distance totale du couloir respecte le règlement officiel : 100 m pour les séries Club, Club Elite, Amateur ; 150 m pour les séries Amateur Elite, Amateur Elite Grand Prix.

En cas d'organisation d'épreuves nécessitant deux longueurs distinctes, prévoir 3 jeux de fanions : fanions de départ communs, fanion d'arrivée des 100m et fanions d'arrivée des 150m. Le couloir peut-être rectiligne ou courbe ; cependant, réservez le tracé courbe (par exemple en « fin » de couloir) aux séries Amateur Elite, Amateur Elite Grand Prix, pour ne pas mettre trop en difficulté les cavaliers et chevaux qui découvrent l'épreuve.

Tracer le couloir de Maîtrise des Allures : le couloir doit être d'une largeur de 1,50m ; vous pouvez vous référer à la largeur d'un véhicule (voiture, tracteur) - mesurez-en la largeur auparavant ! - et ajuster sur ce véhicule votre tracé au plâtre (vous pouvez utiliser une bouteille de plastique, un plot ou un récipient à bec verseur pour verser le plâtre). Pour vous assurer de la longueur du couloir, préférez le décamètre, plus précis que la roulette de DDE.

Notation de l'épreuve de Maîtrise des Allures

Il existe des cellules électroniques - de type CSO - permettant de réaliser le chronométrage de façon incontestable ; En l'absence de cellules, le chronométrage sera réalisé à la main, si possible au moyen d'un double chronométrage. Le règlement FFE-TREC contient les barèmes de notation officiels de cette épreuve.

Les juges de l'épreuve de Maîtrise des Allures devront être capables de juger de la régularité de l'allure ; toute foulée sautée, diagonalisée et à deux temps devra être considérée comme une faute d'allure (foulée de trot). Cependant un galop à 4 temps sera considéré comme juste, si le cheval conserve cette allure, de son entrée à sa sortie du couloir.

Les juges seront répartis le long du couloir, si possible en quinconce, tous les 20 à 25 mètres, et se tiendront à 2 mètres minimum de la ligne du couloir. En cas de faute constatée (rupture d'allure ou sortie du couloir), le juge de la zone concernée attendra le passage du concurrent et se placera au milieu de couloir, afin que le secrétaire de l'épreuve visualise et note la faute sur sa fiche de notation.

Préparer le Parcours en Terrain Varié

Terrain idéal pour le Parcours en Terrain Varié

Il est plus aisé et plus agréable de mettre en place un PTV sur un terrain de cross ou spring-garden déjà existant, en intégrant à votre plan de PTV les obstacles naturels et déclivités du terrain dont vous disposez. Il vous sera facile d'ajouter ensuite divers dispositifs mobiles (branches basses, maniabilité...) pour pimenter votre parcours.

En revanche, si votre terrain est plat et « vide », il sera plus difficile de concevoir un PTV digne de ce nom sans consacrer beaucoup de temps et d'énergie à la création d'obstacles artificiels : haie, tronc, contre-haut, contre-bas... n'hésitez pas à exploiter la configuration du site (végétation, relief, fossé naturel ou plan d'eau praticable...), en faisant courir au besoin votre parcours en sous-bois ou à travers champs.

La distance totale du PTV doit être comprise entre 500m et 1km minimum selon la série ; le règlement officiel FFE-TREC précise également les vitesses idéales imposées pour cette épreuve. Le temps idéal sera donc calculé en fonction de la distance totale du PTV, et de la vitesse idéale imposée pour la série concernée.

Série	Club	Club Elite Amateur	Amateur Elite	Amateur Elite Grand Prix
Vitesse	8 km/h	10 km /h	12 km/h	12km/h
Distance	0,5 à 2 km	0,8 à 2 km	1 km minimum	1 km minimum
Nombre de difficultés	12	12	16	18

Terrain idéal pour la détente

L'organisateur doit mettre à la disposition des concurrents un terrain de détente adapté (carrière ou terrain en herbe), d'une surface suffisante pour que 5 à 6 concurrents puissent détendre leurs chevaux en même temps.

Un ou deux obstacles peuvent être proposés aux cavaliers qui souhaitent faire sauter leurs chevaux avant le départ – pensez alors à fanionner le sens de franchissement pour éviter les chocs frontaux ! Vous pouvez également laisser quelques barres et plots à disposition des concurrents, qui pourront ainsi mettre en place un slalom, un reculer etc... pour agrémenter leur détente.

Conception du PTV

Le parcours en terrain Varié comporte 12, 16 ou 18 selon le niveau de compétition.

Le chef de piste PTV s'attachera à concevoir un PTV adapté pour chacune des séries accueillies au cours de la compétition, en faisant varier les côtes, en modifiant l'angle d'abord, en utilisant des difficultés associées ou des passages obligatoires (PO) pour les séries de plus haut niveau. Le chef de piste veillera également à créer des situations permettant de mettre en valeur la capacité de chaque couple à revenir rapidement au calme, à réaliser sereinement divers enchaînements, le tout dans le respect du règlement fédéral et des règles élémentaires de sécurité.

L'organisateur aura au cœur de préparer son site à l'accueil du public, en nettoyant correctement l'abord de chaque difficulté, en s'assurant du confort pour les chevaux à la réception des obstacles (sable...), en utilisant les fanions et le marquage au sol pour délimiter les zones de pénalité, en passant si possible un coup de tondeuse sur l'ensemble du parcours pour rendre celui-ci plus visuel et attrayant.

Notation du PTV et normes techniques

Les fiches techniques contenant le descriptif précis de toutes les difficultés officielles de TREC ainsi que les fiches de notation détaillées sont téléchargeables sur le site <http://www.ffe.com> (onglet Disciplines Equestres>TREC>fiches techniques).

Chefs de pistes, contrôleurs, juges et bénévoles...

Chefs de piste POR et PTV et juges assesseurs

Les traceurs du POR et du PTV portent le titre de « chef de piste ».

Les juges de chaque difficulté du PTV ainsi que de l'épreuve de la MA portent le titre de « juge assesseur ».

Le chef de piste POR définit le tracé global du POR en accord avec l'organisateur, positionne les contrôles et balises, choisit les vitesses idéales, trace les cartes-mères, place lui-même tous les contrôleurs.

Le chef de piste PTV définit le tracé du PTV en conformité avec le règlement et réalise un plan du PTV. Si possible, il assure la reconnaissance du parcours auprès des concurrents et place lui-même les juges.

Pour les épreuves Club, Club Elite et Amateur, les chefs de pistes POR et PTV et juges peuvent être choisis au sein de la structure organisatrice. Pour toutes les autres épreuves, Il faut désormais que les chefs de piste du POR et du PTV et juges possèdent un agrément officiel, en fonction du niveau d'épreuves :

	Président de Jury	Juge assesseur	Chef de piste POR-PTV
Club, Club Elite, Amateur	Club	Club	Club
Amateur Elite	National	National	National
Amateur Elite Grand Prix	National Elite	National	National Elite

L'agrément National est délivré par le CRTE. Pour obtenir cet agrément, les postulants doivent justifier d'une certaine expérience dans l'organisation ou le jugement d'épreuves officielles, et participer à une formation théorique dispensée par le CRTE et la FFE. Vous trouverez tous les renseignements concernant ces agréments sur le site <http://www.ffe.com/> (onglet Disciplines Equestres>TREC>Officiels de Compétition TREC).

La liste des Chefs de Piste POR et PTV Nationaux « régionaux » est disponible auprès du CRTE Bretagne.

Contrôleurs

Les contrôleurs du POR ne font pas l'objet d'un agrément ; cependant, pour s'assurer du bon déroulement de la compétition, il est indispensable de former les contrôleurs, et de les aider à bien identifier leurs diverses tâches. Une petite mise en situation concrète, organisée par le chef de piste POR auprès des contrôleurs à l'occasion de leur positionnement sur les points de contrôle, me paraît néanmoins incontournable ! D'autre part l'organisateur pourra veiller à ce que ses contrôleurs POR soient, si possible, vêtus de couleurs « neutres » pour ne pas être trop repérables de loin !

Composition du jury

Le jury est composé des chefs de piste POR et PTV (il peut s'agir de la même personne) et d'un président de jury choisi par l'organisateur, sauf pour les épreuves Amateur Elite G. P. où le président de jury est désigné par la FFE.

Pour les épreuves Amateur, Amateur Elite et Amateur Elite Grand Prix, deux représentants des concurrents seront tirés au sort et feront également partie du jury.

Autres bénévoles indispensables !

Pour s'assurer une organisation sans faille, l'organisateur doit veiller à disposer de petites mains pour :

- assurer la salle des cartes (2 personnes)
- assurer la saisie informatique (2 personnes, qui peuvent être les mêmes que pour la salle des cartes)
- transmettre les résultats au poste informatique en temps réel (1 personne)
- vérifier le matériel lors de la Présentation (2 personnes)
- animer la buvette ou un petit coin sandwich (2 personnes)
- commenter l'épreuve du PTV au micro (1 personne)

<p><i>A ceci s'ajoutent les 12 à 18 juges et secrétaires de départ-arrivée du PTV, qui pourront également assurer les contrôles sur le POR et le jugement de la Maîtrise des Allures, soit un total de 20 à 30 bénévoles... à qui il est bien vu d'offrir le repas de midi ! Vous aurez compris que l'organisation d'une épreuve de TREC ne s'improvise pas !!!</i></p>

Proposition d'échéancier

En fin de saison :**Inscrire votre épreuve au calendrier régional pour la saison prochaine.**

Afin de vous assurer un nombre maximum de participants, il est souhaitable de déterminer au plus tôt une date pour votre épreuve et de communiquer celle-ci au CDE (Comité Département d'Equitation) ou directement au CRE (Comité régional d'Equitation), à l'occasion de la réunion de préparation du calendrier régional de TREC : cette réunion a généralement lieu fin septembre - début octobre.

En cours de saison, en cas d'organisation tardive :

Prévenir le CRE. Le CRE procédera à l'enregistrement de votre épreuve auprès du SIF (DUC - Déclaration Unique de Concours - « hors délai »). L'inconvénient : l'épreuve n'apparaîtra au calendrier fédéral du SIF qu'1 mois avant la date prévue.

Dans les six mois précédant l'épreuve :

- **rechercher d'éventuels sponsors**
- **lancer une campagne de communication** : affiches, courriers aux centres équestres et particuliers, presse...
- **contacter les chefs de piste** POR et PTV, juges et bénévoles qui vont officier sur votre épreuve.
- **définir le tracé du POR**, qui sera demandé par la préfecture.

(Il est possible de fournir à la préfecture un tracé « global », le travail de relevé précis sur le terrain pour le tracé des cartes-mères pourra intervenir plus tard ; de même le positionnement exact des contrôles et balises peut être défini ultérieurement par le chef de piste POR.)

Un à deux mois avant l'épreuve :

- **déclaration préfectorale**, selon le dossier (voir la rubrique correspondante),
- **vérifier intégralement le POR**, et pour le chef de piste POR, définir le tracé définitif.

Au cours du dernier mois avant l'épreuve :

- **définir le tracé du PTV** et procéder aux aménagements nécessaires,
- **recontacter les juges** et autres bénévoles et s'assurer de leurs disponibilités, leur contacter les horaires précis,
- **commander les lots, plaques et flots** pour la remise des prix.

Dans la semaine précédant l'épreuve :**Derniers ajustements !**

- POR : vérifier (à cheval) que « tout passe » et que le terrain est en bon état,
- pour les épreuves Club, convenir d'une date pour former les juges à la notation des Allures et du PTV,
- prendre en main le logiciel de saisie des résultats,
- installer le PTV,
- attribuer les points de contrôle sur le POR aux bénévoles concernés,
- installer un ou plusieurs points d'eau pour les chevaux, définir une zone de parking et de paddock,
- baliser l'accès au site par voie routière,
- préparer les feuilles de route, cartes-mère et cartes vierges POR, plan du PTV, et lots de la remise des prix.

La veille de l'épreuve :

- tracer le couloir des allures au plâtre,
- installer buvette et restauration, salle des cartes et informatique,
- matérialiser les zones de pénalité du PTV au plâtre, installer les fanions - ainsi que les fanions de départ du POR,
- s'assurer que les bénévoles seront là demain,
- préparer des sandwiches et de l'eau pour les bénévoles !

1. Projet de manuel technique POR, par Yann Platon et Nadia Fontaine

<http://moera35.free.fr/docs/projet-manuel-POR-2009.pdf>

2. fiches technique PTV par difficulté et barèmes de notation

<http://www.ffe.com/ffe/Disciplines-Equestres/General/TREC/Fiches-techniques>

3. Mémo concernant la déclaration des compétitions de TREC en préfecture, édité par le CNTE

<http://moera35.free.fr/docs/memo-CNTE.pdf>

4. Modèles de dossier de déclaration en préfecture

- formulaire Cerfa N° 13447*02 utilisé par le CDTE 86

<http://moera35.free.fr/docs/declaration-POR-Cerfa.pdf>

- formulaire de « déclaration de manifestation sportive sur la voie publique non soumise à classement » (article 8 du 18 /10/ 1955) utilisé par la préfecture de Rennes

<http://moera35.free.fr/docs/declaration-POR-Rennes.pdf>

5. TREC – GestionSIF, guide pratique à usage des cavaliers et des engageurs. (CNTE-2004)

http://www.ffe.com/tourisme/documents/Guide_engagcompet.pdf